

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2026**  
**COMMUNE DE BRANCOURT-EN-LAONNOIS**

La réunion a débuté le 27 février 2026 à 18h30 sous la présidence du Maire, Madame ROUYER Marie-Laure.

**Membres présents :**

Monsieur ALLUITTE David - Conseiller Municipal  
Madame BOISSOLLE Sandrine - Conseillère Municipale  
Monsieur CAGNIET Fabien - Conseiller Municipal  
Madame COLETO Audrey - Conseillère Municipale  
Monsieur COUSIN Nicolas - Adjoint  
Madame DELPECH Nadège - Adjointe  
Madame MOISSON Djamila - Conseillère Municipale  
Monsieur REMY Jean-Jacques - Adjoint  
Madame ROUYER Marie-Laure - Maire  
Monsieur SUMIEN Jean-Marc - Conseiller Municipal

**Membres absents représentés :**

Madame BRANDON Catherine - Conseillère Municipale Pouvoir donné à Mme COLETO Audrey - Conseillère Municipale  
Madame CAUCHOIS Céline - Conseillère Municipale Pouvoir donné à Mme BOISSOLLE Sandrine - Conseillère Municipale

**Membres absents :**

Monsieur GILLES Wilfried - Conseiller Municipal  
Madame LAVAIRE Charline - Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : Madame COLETO Audrey

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès verbal du 27.11.2025  
D01\_2026 - CFU (Compte Financier Unique) 2025  
D02\_2026 - Affectation des résultats  
D03\_2026 - Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2025)  
D04\_2026 - Tableau des effectifs - Modification  
D05\_2026 - Encaissement de chèque (don)  
- Questions diverses

---

**En préambule, Madame le Maire prononce le discours suivant :**

**« Mes chers collègues,**

Nous sommes réunis ce soir pour le dernier conseil municipal de ce mandat. Avant d'en débiter l'ordre du jour, je tenais à vous adresser, très sincèrement, mes remerciements pour votre engagement, votre disponibilité et votre soutien constant au service des habitants et de notre commune.

Durant ces six années, nous avons formé une véritable équipe, soudée et solidaire. Nous avons commencé ce mandat dans un contexte particulièrement difficile, marqué par la crise sanitaire du Covid. Cette période

éprouvante nous a mis à l'épreuve, mais elle a aussi révélé notre capacité à faire face ensemble, avec sérieux, responsabilité et humanité.

Ces années ont été riches en échanges, en réflexion et en réalisations concrètes. L'esprit d'écoute, le respect mutuel et la qualité de notre travail collectif nous ont permis de mener à bien de nombreux projets au bénéfice de notre commune et de ses administrés.

Notre mandat a également été marqué par des moments plus douloureux, notamment la disparition, il y a 1 an, de notre ami et collègue **Thierry**, dont le souvenir reste présent parmi nous.

Nous avons également vu **Fabien** s'éloigner pour des raisons professionnelles et familiales, l'amenant à s'installer hors de la commune. Il n'a pour autant jamais démissionné de son mandat de conseiller municipal. Je tiens tout particulièrement à le remercier d'avoir poursuivi son engagement à distance et d'avoir su se rendre disponible pour certaines échéances, notamment pour cette dernière réunion de conseil municipal.

Chacun d'entre vous s'est investi avec sérieux et sincérité, en fonction de ses contraintes personnelles et professionnelles. Je sais combien cet engagement demande du temps, de l'énergie et parfois des sacrifices. Soyez assurés de toute ma reconnaissance pour votre fidélité et votre sens du service public.

Je vous remercie très chaleureusement pour la confiance que vous m'avez accordée durant ces six années, pour le travail accompli ensemble.

Merci également à celles et ceux qui ont choisi de poursuivre cet engagement à mes côtés à l'occasion des élections municipales du mois de mars prochain.

**Un grand merci à toutes et à tous. »**

#### **- Approbation du procès-verbal du 27.11.2025**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 27 novembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.  
**12 voix pour**

#### **D01\_2026 - CFU (Compte Financier Unique) 2025**

Madame le Maire expose que la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit la généralisation du CFU (Compte Financier Unique) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Le CFU se substitue au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public.

Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés.

Madame le Maire a quitté la séance, et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Nadège DELPECH.

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	Prévision budgétaire totale	304 012.38 €	531 391.00 €	835 403.38 €
	Recettes réalisées <b>(a)</b>	186 466.00 €	546 129.27 €	732 595.27 €
	Restes à réaliser <b>(f)</b>	3 570.80 €	€	3 570.80 €
<b>Dépenses</b>	Autorisation budgétaire totale	197 156.08 €	711 105.30 €	908 261.38 €
	Dépenses réalisées <b>(b)</b>	73 810.26 €	465 249.85 €	539 060.11 €
	Restes à réaliser <b>(g)</b>	11 200.00 €	€	11 200.00 €
<b>Différence entre les titres et les mandats</b>	Solde des réalisations de l'exercice (+/-) (a-b= <b>(c)</b> )	112 655.74 €	80 879.42 €	193 535.16 €
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	Résultats antérieurs reportés (+/-) <b>(d)</b>	- 106 856.30 €	179 714.30 €	72 858.00 €
<b>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</b>	Excédent/déficit (+/-) (c-d = <b>(e)</b> )	5 799.44 €	260 593.72 €	266 393.16 €
<b>Différence entre les restes à réaliser</b>	Restes à réaliser (+/-) (f - g = <b>(h)</b> )	-7 629.20 €	€	- 7 629.20 €
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent/déficit (h-e)	- 1 829.76 €	260 593.72 €	258 763.96 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de Brancourt-en-Laonnois.

**11 voix pour**

**1 non-participant** : Mme ROUYER Marie-Laure

## D02\_2026 - Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 en adoptant le compte financier unique 2025 qui fait apparaître :

Un solde (excédent) de la section d'investissement de : + 5 799,44 € (a)

Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : + 80 879,42 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser - exercice 2025 :

En dépenses pour un montant de : - 11 200,00 € (b)

En recettes pour un montant de : + 3 570,80 € (c)

Solde des restes à réaliser (b-c) : - 7 629,20 €

Les besoins net de la section d'investissement  
peut donc être estimé à : 1 829.76 € (a+b-c)

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024. D'une part en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :**

**Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 829,76 €**

**Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté à nouveau : 258 763,96 €**

**12 voix pour**

## D03\_2026 - Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2025)

Afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses de la section d'investissement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à la date du vote du budget primitif 2026, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à engager les dépenses à hauteur de 25 % du montant des opérations d'investissement prévues au budget primitif 2025.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 s'élève à 147 301,48 €. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire d'engager les dépenses dans la limite de 36 825,37 €, soit 25% de 147 301,48 €.

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- **Matériel et outillage technique**
  - Tracteur tondeuse = 12 000,00 €
- **Installations de voirie**
  - Panonceaux = 200,00 €
- **Bâtiments**
  - Réfection des soubassements du columbarium = 4 000,00 €
  - Fourniture de pierre = 1 700,00 €

**Total = 17 900,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**12 voix pour**

**D04\_2026 - Tableau des effectifs - Modification**

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à la modification du tableau des effectifs, consécutivement au départ à la retraite d'un agent de maîtrise principal intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal relevant du secteur technique, ainsi que la modification du tableau des effectifs.

**12 voix pour**

**D05\_2026 - Encaissement de chèque (don)**

Madame le Maire informe l'assemblée que les Ecuries de Valaverigny représentées par Madame LELEU Céline souhaitent effectuer un don à la commune d'un montant de 250 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'encaissement du don de 250 euros (deux-cent cinquante euros par chèque) des Ecuries de Valaverigny représentées par Madame LELEU Céline.

**12 voix pour**

**Questions diverses**

**Journées Hauts de France propres**

Le vendredi 6 mars 2026 aura lieu la journée Hauts de France propres. A cette occasion les élèves des écoles accompagnés des habitants qui le souhaitent se rendront dans les rues de la Commune de ramasser les déchets.

**Bal Folk**

La Communauté de Communes Picardie des Châteaux organise un bal folk le dimanche 8 mars 2026 à 15 heures à la salle Francis REMY, animé par le groupe MANIGALE. L'entrée sera gratuite. Cette après-midi est organisée en partenariat avec l'Amicale des Anciens Élèves, l'ASBL et les jeunes du PRJ.

Chasse aux œufs

La municipalité organise le lundi 6 avril 2026, la chasse aux œufs de Pâques, ouverte aux enfants de moins de 11 ans habitant la Commune. Un flyer sera distribué afin d'inscrire les enfants. Rendez-vous est donné à 11 heures à la salle polyvalente.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h50.

Madame COLETO Audrey  
Secrétaire de séance

Madame ROUYER Marie-Laure,  
Maire

